



**Section Irrigation**

# LETTRE D'INFO

(Suite à la réunion de section tenue le 6 mai 2010)

## *La situation hydrologique*

La pluviométrie en début d'année est globalement déficitaire par rapport aux normales 1971-2000. Au niveau piézométrie, on observe une recharge des nappes de la craie tardive en janvier et inférieure aux normales mensuelles. Pour l'hydrométrie la situation est plus préoccupante qu'en 2009. Un nouvel arrêté de mesures de restrictions devrait vraisemblablement être prit pour cette année. Un arrêté cadre fixe les seuils de référence pour le déclenchement des ces restrictions d'eau. Dès qu'un seuil est franchi lors de deux relevés consécutifs de 15 jours des mesures sont prises pour les bassins concernés. Le seuil de crise devrait être atteint sur l'Automne et la Nonette.

Les mesures de restriction sont des restrictions horaires sauf pour le bassin de la Troesne qui est soumis à une gestion volumétrique. Des priorités de cultures peuvent aussi être considérées. La section irrigation conteste les mesures de restrictions établies selon des seuils hydrométriques alors même que des mesures piézométriques laissent observer des courbes linéaires. La section a rappelé l'importance économique de l'eau pour l'agriculture déjà fragilisée par la chute des revenus. Il est proposé de mieux communiquer avec les élus locaux sur la gestion et l'utilisation de l'eau en agriculture.

## *Classement de l'Aronde en ZRE (Zone de répartition des eaux)*

Une ZRE se caractérise par une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. L'inscription d'un bassin en ZRE vise à assurer une conciliation entre les différents utilisateurs de l'eau. Ce classement se traduit par un régime d'autorisation unique pour tous les irrigants. Un volume prélevable pour l'irrigation est déterminé. Une gestion collective et volumétrique de la ressource devra alors être mise en place ainsi que la constitution d'un organisme unique. Bien que la profession avait rendu un avis négatif concernant ce classement, la

chambre d'agriculture serait toutefois la plus à même pour piloter cet organisme. La difficulté sera cependant de définir la position à adopter face à de nouvelles demandes de prélèvement d'eau. Le SAGE Oise Aronde (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) réalise actuellement, par l'intermédiaire du bureau d'étude hydratec, une étude sur la modélisation de la nappe de l'Aronde. Des solutions de ressources alternatives devront être apportées. Cela ne sera toutefois possible que si la collectivité participe financièrement aux investissements.

## *La gouvernance régionale*

Les trois chambres d'agriculture Picarde ont mis en place un groupe de travail sur la gestion quantitative de la ressource en eau.

La connaissance de la ressource en eau par des mesures piézométrique et la modélisation des nappes est un des axes de

travail. Autre axe de travail, la gestion économe de la ressource en eau. Agro-transfert effectue des travaux de recherche sur les cultures les plus économes en eau (itinéraires techniques, assolement...). Enfin, une harmonisation des arrêtés sécheresses départementaux est en cours de discussion avec une généralisation de la gestion volumétrique. La section ne s'oppose pas à une gestion volumétrique sous conditions que de bons éléments de mesures soient retenus et que les irrigants ne subissent pas de mesures de restrictions

horaires complémentaires aux mesures de restrictions volumétriques qui peuvent être décidées en période de sécheresse. Elle s'interroge sur la définition des volumes d'eaux prélevables et demande une détermination du volumétrique avant la fin février de chaque année. Le groupe régional diffusera une plaquette sur les principes du pilotage de l'irrigation et une démonstration de réglage de canon devrait avoir lieu en juin. Les mesures piézométriques seront également poursuivies.

### *Adhésion à l'association des Irrigants de France*

L'objet de cette association étant de défendre les intérêts de l'irrigation en agriculture, la section est favorable à une adhésion au sein de cette association. Cette adhésion favoriserait les échanges avec d'autres régions de France et permettrait de bénéficier des conseils de spécialistes en la

matière. Le coût de l'adhésion est fixé à 535 euros pour 5000 hectares irrigués. Il reste cependant à définir la structure pouvant prendre en charge cette adhésion. La chambre d'agriculture sera sollicitée pour adhérer à cette association.

### *Les Nouvelles depuis la réunion du 6 mai*

**Le comité sécheresse s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin** dernier pour décider des mesures de restriction d'eau à mettre en œuvre sur le département. Les bassins de l'Automne et de la Nonette sont en crise tandis que le bassin de la Divette est en alerte. L'Esches et l'Avre sont en vigilance et ne feront donc pas l'objet de mesures de restrictions horaires pour le moment. L'irrigation sera interdite dans les bassins en seuil de crise de 10h à 18h. Dans les bassins en seuil d'alerte l'irrigation est interdite de 12h à 18h. Les céréales ne pourront être irriguées dans les bassins de la Nonette et de l'Automne. Bruno HAAS représentant le

bassin de l'Automne et de la Nonette a alerté l'administration sur l'incohérence de ce classement en crise par rapport à l'Aisne dont le bassin voisin est en vigilance. Il lui a été répondu que pour bénéficier du même seuil il serait nécessaire de redécouper le bassin de l'Automne et de la Nonette. La chambre d'agriculture sollicite auprès du Syndicat Mixte Oise Aronde porteur du SAGE une étude de faisabilité concernant l'enfouissement d'une canalisation d'eau de l'Oise à la vallée de l'Aronde dans le cadre du projet de canalisation de gaz « arc de Dierrey ».

### **Les opérations de démonstrations de réglages de canon d'irrigation sont prévues :**

- Le mardi 22 juin de 9h30 à 12 h dans l'Oise à Moyenneville chez Christophe THIEBAUT
- Le mardi 22 juin de 14h30 à 17h dans l' AISNE à Thiés sur Laon chez Nicolas LEMOINE
- Le jeudi 24 juin de 14h30 à 17h dans la SOMME à Rouvroy les Merles chez Monsieur DELIGNIERE

Contacts : Christophe THIEBAUT : 06.07.65.88.84  
Franck PIA: 03.44.11.44.48  
Jean-Noël RIBERY: 06.47.92.03.96

A noter : les prochains envois vous seront adressés par mail ou fax. Merci de nous communiquer vos coordonnées.